



Recommandations portant sur la période de questions du public au conseil municipal

présentées par

LE CONSEIL JEUNESSE DE MONTRÉAL

À la Commission de la présidence du conseil

Avril 2019

Coordination

Geneviève Coulombe, secrétaire-recherchiste

Révision linguistique

Louise-Andrée Lauzière

Conseil jeunesse de Montréal

1550, rue Metcalfe, 14^e étage, bureau 1424

Montréal (Québec) H3A 1X6

Téléphone : 514 868-5809

Courriel : cjm@ville.montreal.qc.ca

Site Web : cjmtl.com

Membres du Conseil jeunesse de Montréal

Mme Alice Miquet (présidente), M. Rami Habib (vice-président), Mme Jessica Condemi, M. Simon Cousineau, M. Omid Danesh Shahraki, M. Yazid Djenadi, Mme Valérie Du Sablon, Mme Rym El-Ouazzani, M. Benjamin Herrera, Mme Audrey-Frédérique Lavoie, Mme Niamh Leonard, Mme Xiya Ma, Mme Anne Xuan-Lan Nguyen, Mme Kathryn Verville-Provencher et M. Michael Wrobel.

Ces recommandations ont été adoptées par les membres du Conseil jeunesse de Montréal le 21 mars 2019.

Table des matières

Présentation du Conseil jeunesse de Montréal	4
Introduction	5
Recommandations	6

Présentation du Conseil jeunesse de Montréal

Historique

C'est pour mieux tenir compte des préoccupations des jeunes Montréalais et Montréalaises et pour les inviter à prendre part aux décisions qui les concernent que l'administration municipale a décidé de procéder, en 2002, à la création du Conseil jeunesse de Montréal (CjM). Il a été officiellement instauré en 2003.

Composition

Le CjM est composé de 15 membres âgés de 16 à 30 ans, dont une présidence et une vice-présidence. Ils sont choisis de manière à refléter la représentativité hommes/femmes et la diversité géographique, linguistique, culturelle et sociale de la jeunesse montréalaise.

Mission

Instance consultative relevant de la mairesse, le CjM représente les intérêts des jeunes de 12 à 30 ans. Il a pour mission de :

- conseiller la mairesse et le comité exécutif, de façon régulière et continue, sur toutes les questions relatives aux jeunes;
- assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'administration municipale;
- donner la parole aux jeunes Montréalais et Montréalaises;
- offrir aux jeunes un accès au pouvoir décisionnel;
- participer à la détermination des priorités municipales.

Introduction

Le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) est heureux de participer à la Commission de la présidence du conseil sur l'amélioration de la période de questions du public au conseil municipal de la Ville de Montréal. Ainsi, le CjM souhaite remercier la Commission de la présidence du conseil, ainsi que Mme Cathy Wong en sa qualité de présidente, d'avoir entamé une telle démarche consultative quant à la période de questions du public, dans une optique d'amélioration continue et de vitalisation de la participation citoyenne des Montréalaises et des Montréalais.

La période de questions du public nous apparaît une institution charnière de la vie démocratique de Montréal. Le contact direct entre les élu.es et les citoyen.nes qu'elle permet favorise l'imputabilité démocratique des élu.es municipaux, une valeur chère à tous les membres du CjM. Nous saluons donc le présent exercice et en soulignons la pertinence.

Les recommandations que nous formulons dans ce mémoire s'inscrivent dans la continuité des nombreux avis et mémoires produits par le CjM au fil des années, notamment sur des enjeux comme la place des jeunes dans les instances décisionnelles et de concertation de la Ville, la participation citoyenne ainsi que la communication entre la Ville et les jeunes. Le CjM espère pouvoir mettre à contribution les connaissances développées à travers ses différents avis et l'expérience personnelle de certains de ses membres à titre de participants durant la période de questions du public du 19 novembre dernier afin de promouvoir les intérêts des jeunes Montréalaises et Montréalais dans l'élaboration de cette réflexion sur la période de questions telle qu'elle existe présentement. Plus particulièrement, nous désirons mettre de l'avant notre vision quant à l'imputabilité des élu.es, à l'accessibilité de la période de questions pour l'ensemble des citoyen.nes et quant à l'efficacité de la communication entre les élu.es et la population.

À titre de représentant des intérêts de la jeunesse montréalaise, le CjM souhaite s'assurer de la prise en compte des opinions et constats exposés dans le présent document afin qu'ils soient reflétés dans les discussions et les décisions qui découleront de la Commission.

Accessibilité de l'information en amont

Recommandations	Retombées possibles
<p>1- Mettre à jour le site Web de la Ville de Montréal afin de le rendre plus accessible et clair, notamment en y présentant l'information sous forme de graphiques ou encore de vidéos illustrant le parcours d'une personne qui se rend poser une question au conseil municipal.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les informations sur les activités de la Ville deviennent plus compréhensibles pour les citoyen.nes. ➤ La participation citoyenne est encouragée.
<p>2- Créer et diffuser un outil d'information (boîte à outils) simple et clair mettant de l'avant tous les moyens de poser des questions ou de soulever des enjeux à la Ville de Montréal, en plus de la période de questions du public au conseil municipal.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ex. : comment entrer en contact avec les élu.es, comment déposer une plainte ou proposer une initiative, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ L'utilisation d'autres canaux de communication et de ressources pouvant répondre plus rapidement et efficacement à certaines questions des citoyen.es, par exemple : 311, conseil d'arrondissement, boîte de communication sur des sites Web, communication avec les conseillers d'arrondissement, etc.
<p>3- Réaliser une campagne de communication visant à informer les jeunes et les citoyen.es en général de l'opportunité de participer à la période de questions du public au conseil municipal.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Ex.: publicités dans le métro (sur le quai et dans les wagons) et sur les réseaux sociaux, etc. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Les Montréalais.es comprennent davantage les opportunités d'interaction avec la Ville. ➤ Les questions posées représentent une plus grande diversité de Montréalais.es.

Formes de participation

Recommandation	Retombées possibles
<p>4- Offrir la possibilité de participer à la période de questions du public de façon électronique ou de soumettre des questions écrites.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ À noter : le processus d'identification demeurerait nécessaire. 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La population participante et la provenance des questions sont diversifiées. ➤ Le processus devient moins protocolaire et l'accès aux élu.es pour les citoyen.es qui ne sont pas à l'aise de s'exprimer devant un auditoire est facilité. ➤ L'accès à la période de questions pour les citoyen.nes qui habitent loin de l'hôtel de ville est facilité, de même que pour les citoyen.nes qui ont des horaires atypiques. ➤ Les émissions de gaz à effet de serre engendrés par les déplacements diminuent.

Lieu

Recommandation

5- Offrir la possibilité aux citoyen.es de se déplacer à la mairie d'arrondissement à tout moment durant le mois précédant la séance du conseil municipal (durant les heures d'ouverture habituelles), pour s'identifier et faire le dépôt de leur question (par écrit ou par vidéo).

- À noter : les questions ne seraient pas soumises d'avance aux élu.es et le principe du tirage au sort serait maintenu.

Retombée possible

- La période de question du public devient plus accessible aux personnes qui ont des horaires qui ne concordent pas avec la période actuelle ainsi qu'à celles à mobilité réduite ou vivant dans des quartiers excentrés.

Durée et fréquence de la période de questions

Recommandation

6- Faciliter la prise de contact des citoyen.nes avec les élu.es hors de la période de questions du conseil municipal puisqu'elle a lieu seulement une fois par mois.

Retombée possible

- Les citoyen.nes ont accès à des mécanismes alternatifs de prise de contact lorsque des questions sont suscitées à partir d'événements d'actualité qui requièrent une réponse rapide.

Suivi des questions

Recommandation

7- Remettre aux citoyen.nes ayant posé une question un formulaire de satisfaction quant à la réponse obtenue des élu.es. Si le ou la citoyen.ne se dit insatisfait.e, un suivi serait effectué afin qu'un.e fonctionnaire ou un.e élu.e entre en contact avec cette personne pour approfondir le sujet.

Retombée possible

- Les citoyen.nes ont une réponse plus satisfaisante à leur question lors de la séance du conseil municipal ou ultérieurement.

Langues

Recommandation

8- Offrir un service de traduction en simultané (minimalement anglais-français) lors de la période de questions du public au conseil municipal.

Retombée possible

- L'accès aux élu.es pour les citoyen.nes anglophones et allophones est favorisé.